

De l'effet du bruit des éoliennes sur la santé



Vue partielle des 25 éoliennes de la « ferme » de Port-Saint-Louis-du-Rhône (Bouches-du-Rhône). GÉRARD JULIEN/AFP

LE BRUIT des éoliennes menace-t-il la santé des riverains ? Cette question a priori surprenante est souvent soulevée par des associations opposées à l'implantation de ces machines de plus de 100 mètres de haut. A la suite d'une requête de l'Association pour la protection des sites des abers (Finistère) en mars 2005, l'Académie de médecine a étudié le sujet. Son rapport, rendu le 23 mars, devrait amener les milieux éoliens à se poser des questions.

L'enquête menée par Claude-Henri Chouard atteste que les nuisances sonores produites par les éoliennes sont réelles, mais elle montre aussi que, faute d'avoir été précisément étudiées, celles-ci suscitent, soit l'exagération, soit le rejet. Ces machines produisent bien un bruit notable, lié à la rotation des engrenages de la machinerie et au frottement du vent sur les pales et le bâti de l'éolienne.

Mais ce bruit n'est pas uniforme. Il peut varier grandement selon les conditions climatiques et, surtout, la topographie des lieux. A Saint-Crépin (Charente-Maritime), par exemple, des enregistrements ont été effectués sur neuf sites différents. Sur six d'entre eux, les valeurs du bruit autorisé étaient respectées, mais elles ne l'étaient pas sur les trois autres.

Le rapport déplore le peu d'enquêtes sonores autour des turbines. Ce n'est d'ailleurs qu'en octobre 2005, à Berlin, à l'initiative

d'une association européenne d'acousticiens (INCE Europe), qu'a eu lieu la première conférence scientifique sur le bruit des éoliennes.

En revanche, l'effet du bruit sur la santé – ou « traumatisme sonore chronique » – est quant à lui connu de longue date. « A des intensités modérées, estiment les experts, le bruit peut entraîner des réactions de stress, perturber le sommeil et retentir sur l'état général. (...) Le sommeil est perturbé si le bruit ambiant dépasse 45 dB [décibels], mais seulement 35 dB pour l'Organisation mondiale de la santé. »

Le meilleur moyen de prévenir ce risque est d'éloigner les habitations de la source sonore. Mais une règle simple ne peut être appliquée, car « la propagation du son dépend des éléments topographiques et environnementaux propres à chaque site ». Dans l'attente d'études épidémiologiques, l'Académie de médecine recommande donc, « par précaution, que soit suspendue la construction des éoliennes d'une puissance supérieure à 2,5 mégawatts situées à moins de 1 500 m des habitations ».

Le rapport fait, d'autre part, justice d'une rumeur selon laquelle les infrasons produits par les éoliennes seraient nocifs pour la santé et rappelle que « la production d'infrasons par les éoliennes est, à leur voisinage immédiat (...), très modérée ». ■

HERVÉ KEMPF